



## PUIS-JE SIGNER 1 CDI AVEC UN TITRE DE SEJOUR PERIMÉ ?

Par **gladetlandry**, le **14/10/2009** à **20:05**

Bonjour,

Je suis titulaire d'un titre de séjour (vie privée, vie familiale) expiré début septembre 2009, et j'ai un RDV à la préfecture pour le renouveler en début décembre 2009 (je suis marié à 1 Française, et nous avons un enfant en commun).

Je dois signer un CDI demain, et j'aimerais savoir si je suis en droit de le signer dans l'état actuel de ma situation ? Suis-je autorisé à travailler, et à signer ce type de document durant ma période d'attente de renouvellement ?

Merci par avance de votre aide précieuse.

Par **etrangers sans droit**, le **15/10/2009** à **13:39**

bonjour

si vous etes en possession d'un récépissé de renouvellement avec droit au travail vous pouvez signer ce contrat

vos patron pourrait cependant se montrer méfiant

le mieux c'est qu'il contacte la préfecture

cordialement

Par **gladetlandry**, le **15/10/2009** à **20:52**

Merci de votre réponse,

Cordialement.

Par **miouze**, le **19/10/2009** à **05:57**

passes à la préfecture avec la convocation à ton titre de séjour, ils te feront recopier ou faire figurer la mention autoriser à travailler .  
ton pour ton boulot photocopie de ta carte et ton recopie